

Objectif 03 : Créer des réserves intégrales pour suivre l'évolution naturelle des milieux de manière pérenne

Objectif 3 Créer des réserves intégrales pour suivre l'évolution naturelle des milieux de manière pérenne

Le coeur de parc est un territoire de choix pour le suivi des changements globaux, en particulier les changements climatiques et les pollutions de l'air, du fait de sa richesse et de sa complexité. Il a été choisi comme territoire pilote pour la réalisation d'une étude à grande échelle impliquant un recensement de toutes les espèces vivantes. Cette étude est un vecteur de notoriété internationale et un motif de fierté collective. Le coeur du parc inclut de nombreux espaces où l'influence de l'homme est quasi-nulle, laissant libre cours aux effets des changements à grande échelle.

La création de réserves intégrales au sein de ces espaces naturels permettra de pérenniser un dispositif d'observation à long terme des changements globaux. Au moins deux réserves intégrales représentatives de la diversité et l'originalité des écosystèmes du coeur seront créées dans les douze années à compter de l'approbation de la charte. Elles seront représentatives de la plus large palette possible de milieux naturels rencontrés dans le coeur. La priorité sera donnée aux milieux les plus rares à l'échelle de la France et pourtant bien représentés dans le coeur : pelouses de haute altitude sur calcaire, bois de pin cembro sur grés, forêts subalpines à mélèze et pin cembro et sapinières supraméditerranéennes ou montagnardes sous influence climatique méditerranéenne et notamment ligure.

Le processus de création de ces réserves intégrales donne une large part à la concertation et recherche autant que faire se peut un consensus avec les acteurs locaux. Les modalités de leur suivi scientifique sont établies en lien avec les protocoles de suivi au sein des autres parcs nationaux français et avec l'aide du conseil scientifique de l'établissement. Leur réglementation spéciale, plus restrictive que la réglementation générale du coeur est établie pour limiter durablement l'action de l'homme sur les écosystèmes et constituer de ce fait des espaces de référence. Lorsque des itinéraires de randonnée existent dans le périmètre proposé en réserve intégrale, il est étudié précisément la possibilité d'y maintenir une fréquentation et le cas échéant défini ses modalités (périodes, modalités d'entretien...).

Action contribuant à l'atteinte de l'objectif III

- **Action 7 : Constituer des dossiers de création des réserves permettant d'engager la concertation**

Les acteurs locaux seront associés à la définition des objectifs et des modalités de réglementation de la réserve et à la délimitation de son périmètre. La communauté scientifique s'engagera sur des protocoles de suivi reconductibles. Les activités scientifiques se déroulant dans les réserves intégrales feront l'objet d'une information régulière des acteurs locaux. Le périmètre des réserves sera balisé et une signalétique adaptée permettra d'informer le public, notamment sur les enjeux justifiant leur création.

Rôles de l'établissement public du parc	Contributions attendues des communes adhérentes	Principaux autres partenaires à associer
-stimule la recherche	-participent à la sensibilisation	Propriétaires fonciers concernés

Objectif 03 : Créer des réserves intégrales pour suivre l'évolution naturelle des milieux de manière pérenne

scientifique et les suivis à long terme dans le coeur -porte les études préalables -mobilise son conseil scientifique -porte les projets de création de réserves intégrales, ainsi que la déclinaison de la stratégie de création des aires protégées métropolitaines et du schéma régional de cohérence écologique	du public sur cet objectif	ONF, universités, organismes de recherche
L'action contractuelle 7 s'applique sur les espaces à vocation dominante naturelle du coeur repérés sur la carte des vocations.		

Page 38 de la Charte PNM

Référence ID de l'article : #3650

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-08-11 10:44